

RAPPORT N° 91/6-04
au Conseil Municipal

OBJET

BUDGET PRIMITIF 1992 DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACES

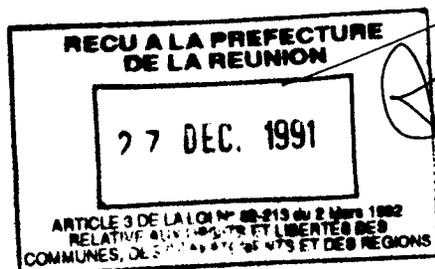
Conformément aux dispositions légales applicables aux établissements publics locaux à caractère industriel et commercial, les prévisions retenues au titre du Budget Primitif 1992 de la Régie Marchés et Droits de Places s'équilibrent en dépenses et en recettes :

- * à 2 425 000 F pour la Section de Fonctionnement,
- * et à 190 000 F pour la Section d'Investissement.

Je vous demande d'approuver le Budget Primitif 1992 de la Régie Marchés et Droits de Places présenté par chapitre en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



DELIBERATION N° 91/6-04
du Conseil Municipal
en séance du samedi 14 décembre 1991

OBJET

BUDGET PRIMITIF 1992 DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/6-04 du Maire ;

Vu le rapport de Gabriel ARMOUDOM, Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Economie et Finances ;

Sur l'avis favorable de la Commission Finances ;

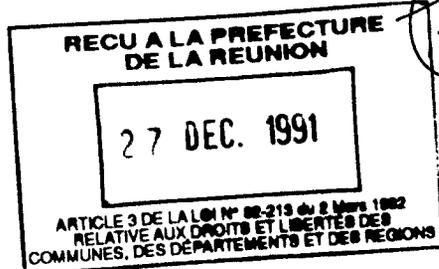
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

Adopte le Budget Primitif 1992 de la Régie Marchés et Droits de Places par chapitre, budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- * à 2 425 000 F pour la Section de Fonctionnement,
- * et à 190 000 F pour la Section d'Investissement.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 21 DEC. 1991

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE



REGIE DES MARCHES ET DROITS DE PLACE - BUDGET PRIMITIF 1992

BALANCE GENERALE		
LIBELLES	BP 1991	BP 1992
DEPENSES		
Dépenses de fonctionnement	2 730 000	2 615 000
Dépenses d'investissement	2 230 000 500 000	2 425 000 190 000
RECETTES		
Recettes de fonctionnement	2 730 000	2 615 000
Recettes d'investissement	2 230 000 500 000	2 425 000 190 000

REGIE DES MARCHES ET DROITS DE PLACE - BUDGET PRIMITIF 1992

DEPENSES		SECTION D'INVESTISSEMENT								
		PM *	Reste à mandater	Proposés	Votés	RECETTES	PM	Reste à mandater	Proposés	Votés
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
	215 / ITMOI**	15 000								
	218 / Autres Immobilisations corporelles	25 000		40 000		28 DOTA** AUX AMORTISSEMENTS 281 / Amort des immobilisat corporelles	40 000		40 000	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS									
	231 / Immobilisations corporelles en cours	150 000		150 000		AUTOFINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA SECT D'INVESTISSEMENT		306 000	150 000	
	TOTAL	500 000		190 000		TOTAL		500 000	190 000	

* PM = Pour Mémoire = Budget Primitif 1991

** Installations Techniques Matériels et Outillages Industriels

REGIE DES MARCHES ET DROITS DE PLACE - BUDGET PRIMITIF 1992

SECTION D'EXPLOITATION							
DEPENSES	PM *	Proposés	Volés	RECETTES	FM	Proposés	Volés
60 ACHATS				70 RECETTES D'EXPLOITATION			
602 / Achats stockés	110 000	130 000		706 / Droits de place et locations	2 230 000	2 425 000	
6022 - Fournitures consommables			30 000				
			30 000				
606 / Ach. non stockés de matières et fournitures			100 000				
6061 - Fournitures non stockables			80 000				
6063 - Fournitures d'entretien et petit éqipt			5 000				
6064 - Fournitures administratives			15 000				
61 SERVICES EXTERIEURS	350 000	265 000					
613 / Locations			65 000				
615 / Entretien et réparations			150 000				
617 / Etudes et recherches			50 000				
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	30 000	34 000					
623 / Publicités et insertions			2 000				
624 / Transports de déchets			20 000				
626 / Frais postaux et de télécommunications			10 000				
628 / Divers			2 000				
64 CHARGES DE PERSONNEL	1 500 000	1 806 000					
641 / Rémunérations du personnel			1 350 000				
645 / Charges sociales			450 000				
647 / Autres charges sociales (pharmacie)			6 000				
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	10 000	40 000					
681 / Dotat* aux amortissements- charges d'expl			40 000				
AUTOFINANCEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	230 000	150 000					
TOTAL	2 230 000	2 425 000		TOTAL	2 230 000	2 425 000	

* PM = Pour Mémoire = Budget primitif 1991

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE - BUDGET PRIMITIF 1992

ETAT DES AMORTISSEMENTS

II/ Compte 215 - Installations Techniques Matériels et Outillages Industriels - 5 000,00

Immobilisations		Calcul de l'annuité d'amortissement			Dotations	
Année	Nature	Valeur	Durée de vie	Montant	1991	1992
1992	Réalisat* nouvelles (report crédits 91	10 000,00	5	2 000,00		2 000,00
1992	Réalisat* nouvelles	15 000,00	5	3 000,00		3 000,00

III/ Compte 218 - Autres Immobilisations Corporelles 27 705,97

Immobilisations		Calcul de l'annuité d'amortissement			Dotations	
Année	Nature	Valeur	Durée de vie	Montant	1991	1992
1991	Réfection toilette marché forain	78 855,33	5	15 771,07	15 771,07	15 771,07
1991	Travaux petit marche	34 679,50	5	6 935,90	6 935,90	6 935,90
1992	Réalisat* nouvelles	25 000,00	5	5 000,00		5 000,00

7 500,00

III/ Compte 213 - Constructions -

Immobilisations		Calcul de l'annuité d'amortissement			Dotations	
Année	Nature	Valeur	Durée de vie	Montant	1991	1992
1992	Réalisat* nouvelles	150 000,00	20	7 500,00		7 500,00

TOTAL DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS POUR L'EXERCICE 40 206,97

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE - BUDGET PRIMITIF 1992

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Compte 218 - Immobilisations Corporelles -

Année	Nature	Valeur	Durée de vie
1991	Réfection toilettes marché forain	78 855,33	5
1991	Travaux Petit Marché	34 679,50	5

DELIBERATION N° 91/6-04
du Conseil Municipal
en séance du samedi 14 décembre 1991

OBJET

BUDGET PRIMITIF 1992 DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/6-04 du Maire ;

Vu le rapport de Gabriel ARMOUDOM, Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Economie et Finances ;

Sur l'avis favorable de la Commission Finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

Adopte le Budget Primitif 1992 de la Régie Marchés et Droits de Places par chapitre, budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- * à 2 425 000 F pour la Section de Fonctionnement,
- * et à 190 000 F pour la Section d'Investissement.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 21 DEC. 1991

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

